

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Date du Comité syndical	Mercredi 7 octobre 2026 à 18H00
Numéro de délibération	DEL_2026_042
Economie	LEADER – Financement des frais d'animation et de fonctionnement du GAL « Pays du Calaisis » – Années 2026 et 2027
Rapporteur	Eric BUY – Vice-Président du SyMPaC

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du SyMPaC ;
- La délibération du Comité syndical en date du 28 juin 2023, validant les compétences du Groupe d'Action Local (GAL) « Pays du Calaisis » pour la gestion du programme LEADER 2023-2027.

Considérant

- Que la gestion du programme LEADER 2023-2027 nécessite chaque année le dépôt d'une nouvelle demande de financement auprès de la Région, couvrant les frais salariaux des deux postes du GAL (animateur et gestionnaire) ainsi que les coûts simplifiés et les frais de matériel afférents ;
- Qu'un dépôt doit être effectué avant fin 2026 au titre des frais salariaux 2026, et un second avant fin 2027 au titre des frais salariaux 2027 ;
- Que l'année 2027 constitue la dernière année de la programmation LEADER 2023-2027, ce qui appelle une vigilance particulière quant au calendrier de clôture du programme ;
- Qu'il est proposé de valider, au sein d'une même délibération, les deux plans de financement prévisionnels correspondant aux exercices 2026 et 2027.

1. Plan de financement prévisionnel — Année 2026

Dépense totale évaluée à 82 614,80 € au titre de l'année 2026 :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux 2026	Animateur LEADER	51 722 €	FEADER	66 091,84 €
	Gestionnaire LEADER	19 030 €	Autofinancement SyMPaC (Co-financé)	16 522,96 €
Coûts simplifiés 2026 (15 % des dépenses de personnel)		10 612,80 €		
Adhésion LEADER France		750 €		
Supports de communication		500 €		
TOTAL 2026		82 614,80 €		82 614,80 €

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

2. Plan de financement prévisionnel — Année 2027

Dépense totale évaluée à 84 742,05 € au titre de l'année 2027 :

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux 2027	Animateur LEADER	52 756 €	FEADER	67 793,64 €
	Gestionnaire LEADER	19 411 €		
Coûts simplifiés 2027 (15 % des dépenses de personnel)		10 825,05 €	Autofinancement SyMPaC (Co-financé)	16 948,41 €
Adhésion LEADER France		750 €		
Supports de communication		1 000 €		
TOTAL 2027		84 742,05 €		84 742,05 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

VALIDE – le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour l'année 2026 ;

VALIDE – le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour l'année 2027 ;

AUTORISE – la Présidente à solliciter les fonds LEADER pour les frais d'animation et de fonctionnement du GAL au titre des années 2026 et 2027 ;

AUTORISE – la Présidente à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le : 12 octobre 2026
- son envoi à l'affichage le : 15 octobre 2026

La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

Adopté à l'unanimité
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Le sept octobre de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en l'auditorium du Musée des Beaux-Arts de Calais, sous la Présidence de Madame CHEVALIER.

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Caroline MATRAT, MM. Eric BAHEUX, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, Benjamin DOUAY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Albert ROUSSEZ (**Grand Calais Terres & Mers**)

Mmes Catherine BOURGOIS, Nicole CHEVALIER, Virginie GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**)

MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Christophe HENARD, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (**Communauté de Communes Pays d'Opale**)

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr BAHEUX), Faustine MALIAR (pouvoir Mr LAPOTRE), Corinne NOEL, MM. Philippe MIGNONET (pouvoir Mr PESTRE), Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr DUMONT) (**Grand Calais Terres & Mers**)

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND), Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**)

M. Christophe DUPONT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**)

Etaient absents :

M. Blaise DE SAINT JUST (**Grand Calais Terres & Mers**)

Secrétaire de séance : M. Eric BAHEUX